

CIRCULAIRE N° 2020-12

Châlons-en-Champagne, le 8 juin 2020
Le Président du Centre de Gestion
à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Établissements Publics Communaux

Recensement des Assistants de Prévention et dispositif spécial Covid-19

La période actuelle nous rappelle à quel point il est important de mutualiser les ressources et travailler en réseau sur les sujets relatifs à la santé et la sécurité au travail, notamment en vue de faciliter l'accès à l'information et les échanges de pratiques entre collectivités et Assistants de Prévention (AP).

Interlocuteur privilégié des collectivités sur les questions de santé et sécurité au travail, le Centre de gestion souhaite être partie prenante à la construction et l'animation de ce réseau, par le moyen d'une enquête permettant de faire le point sur l'avancement des démarches d'évaluation des risques professionnels dans les collectivités, mais également de construire un annuaire des Assistants de Prévention de la Marne.

Au regard du contexte actuel de pandémie Covid-19, le CDG met également en place un dispositif spécial afin d'accompagner les collectivités dans le déploiement des mesures sanitaires et la mise à jour du Document Unique via :

- L'organisation de plusieurs webinaires en ligne animés par les préventeurs du CDG afin de faire le point sur la situation et répondre à vos interrogations.
- La distribution de kits d'EPI (masques, gel...) pour les AP afin qu'ils puissent mener leurs missions de terrain auprès des agents en toute sécurité.

Ces 2 objectifs, réactivation du réseau des Assistants de Prévention et mise en place d'un dispositif spécial Covid-19 sont liés et s'inscrivent dans une temporalité concomitante à l'installation des équipes nouvellement élues ou réélue qui peuvent s'interroger sur le rôle de l'Assistant de Prévention, notamment dans cette crise sanitaire.

Je vous invite à répondre dès maintenant à notre [enquête en ligne](#) ouverte jusqu'au 19 juin et à inscrire votre Assistant de Prévention au dispositif spécial Covid-19 dont vous trouverez les détails en pièce jointe.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY,
Conseiller régional
Délégué régional du CNFPT



Dispositif accessible aux Assistants de Prévention des collectivités affiliées au Centre de Gestion, sous réserve de participation à [l'enquête de recensement associée](#).

Webinaires « La prévention des risques liés au Covid-19 »

Modalités :

- Inscription via le questionnaire en ligne.
- Par visioconférence ou audioconférence via l'outil « LifeSize ».
- Connexion possible depuis un PC, un smartphone ou une ligne téléphonique standard (le protocole de connexion vous sera transmis avec la convocation).

Dates :

- Jeudi 25 juin de 14h à 15h30
- Mardi 23 juin de 14h à 15h30
- Jeudi 2 juillet de 10h à 11h30

Programme :

- Que sait-on sur le Covid-19 / Coronavirus ?
- Plan de déconfinement, où en sommes-nous ?
- Quelles sont les mesures sanitaires et principes de prévention à appliquer ?
- Comment gérer la situation des personnes vulnérables ?
- Comment détecter et gérer les cas symptomatiques ?
- Comment le droit de retrait s'applique-t-il au Covid-19 ?
- Nettoyage et désinfection des locaux et équipements : que faut-il maintenir ?
- Comment bien choisir son masque (différence, utilisation, entretien...) ?
- Comment intégrer le risque pandémique au Document Unique ?
- PCA / PRA : A quoi servent-ils, faut-il les mettre en place et comment ?
- Quel rôle de l'Assistant de Prévention dans la gestion de la pandémie ?
- Faut-il modifier les procédures d'intervention des secouristes ?
- Vers qui se tourner pour s'informer (ressources, modèles et liens utiles) ?

Distribution de Kits d'Equipements de Protection Individuel (EPI)

Modalités :

- Demande de dotation individuelle de l'AP via le questionnaire en ligne.
- Envoi du kit par voie postale à la collectivité.

Composition :

- 1 masque en tissu lavable
- 5 masques chirurgicaux
- 1 flacon de gel hydroalcoolique

Utilité :

- Garantir la sécurité et favoriser les interventions terrain des Assistants de Prévention.
- Permettre la continuité des missions de l'AP en cas d'éventuelle seconde vague.
- Equiper les agents de la collectivité en vue de la visite d'un personnel du CDG.